



LES DROITS DE L'HOMME
DANS LE MONDE

LES DROITS DE L'HOMME EN CHINE

N° 113

JANVIER 2017

DES INGREDIENTS POUR UNE NOUVELLE GUERRE

A la tête des Nations unies, Trump, Poutine et aussi Xi Jinping, il y a de quoi se demander si l'on peut parler désormais d'un Conseil de Sécurité. Chacun des trois pays suit son chemin, accroît ses armes et tient des propos martiaux. Les risques d'un affrontement sino-américain sont de plus en plus perceptibles, aux dires mêmes des intéressés. Les tensions en Mer de Chine donnent lieu à des propos ouvertement belliqueux, trop nombreux pour qu'on les néglige.

Le 11 janvier, le futur secrétaire d'État américain Tillerson laisse entendre que les États-Unis pourraient bloquer l'accès aux îles artificielles de la Mer de Chine méridionale ; deux jours plus tard à Beijing, le *Global Times* affirme qu'il en résulterait une « *guerre sur une large échelle* ». Le 23 janvier, la nouvelle administration américaine annonce son intention d'empêcher la Chine d'occuper des

territoires situés dans les eaux internationales (ce qui est plus ou moins la manière de voir de la Cour d'arbitrage de La Haye, que conteste la Chine) ; Beijing affirme qu'en ce cas, ça équivaldrait à déclencher la guerre.

Les États-Unis n'ont pas dit comment ils s'y prendraient pour interdire l'accès aux îles : simple blocage par intervention de navires, de sous-marins ou d'avions ; ou s'ils oseraient s'en prendre à la marine chinoise et à l'aviation installée sur les îles ou posée sur le porte-avions Shandong prochainement achevé qui doit contrôler cet espace maritime.

Le *Guardian* rapporte ce 2 février les propos inquiétants du nouveau responsable de la stratégie de la Maison blanche. Pour Steve Bannon, « *il n'y a aucun doute* » qu'une guerre sino-américaine surviendra dans les dix ans. Ces propos remontent à mars 2016, il est vrai, mais Steve Bannon est un homme influent ;

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



on le dit à l'origine du fameux décret prohibant l'entrée aux États-Unis de citoyens en provenance de sept pays musulmans. Le jour même de l'investiture du président américain, un commentateur affirmait sur le site internet de l'Armée de libération chinoise qu'une guerre était possible « *pendant le mandat présidentiel* », donc en fait, à tout moment.

DES ARMEMENTS DE PLUS EN PLUS SOPHISTIQUES

Toute guerre, même éventuelle, se prépare. Le président américain a décidé d'augmenter le nombre des bâtiments de la marine et de le faire passer de 272 actuellement à 350, dont trois porte-avions supplémentaires. Les États-Unis se sont entendus avec l'Australie pour y placer une partie de leurs avions furtifs F-22. De son côté, la Chine a mis en chantier vingt bâtiments en 2016. Son nouveau porte-avions sera fini cette année et elle disposera de destroyers équipés de nouvelles fusées 055. Elle possède deux types d'avions furtifs : le Chengdu J-20 et le Shenyang J/FC-31. Elle a reçu un des vingt-quatre Sukhoi-35 russes qui lui ont été promis.

On peut, certes, se rassurer en parlant de rodomontades et de bluff comme au poker. Mais les armements sont bien là ; les dirigeants des deux côtés sont peu prévisibles et il ne leur est pas facile de reculer et de perdre la face. Notamment pour Beijing, sur la question de Taïwan où elle affiche une intransigeance absolue (« *Taïwan est une province de Chine* ») et une détermination marquée d'arrogance. C'est ainsi que le 17 décembre, un lieutenant-général, ancien commandant adjoint de la région militaire de Nanjing, affirmait que « *la prochaine fois* » les bateaux et avions chinois pénétreraient dans la zone d'identification de Taïwan ; qu'il y surviendrait un incident militaire avant 2020 et que la bataille de Taïwan se déclencherait vers cette date. La durée de la bataille, ajoutait-il, se compterait en heures ou, au plus, en centaines d'heures.

Certes, ces déclarations va-t-en-guerre ne sont pas celles de la diplomatie chinoise. Mais elles montrent du moins que le clan des faucons est désormais autorisé à s'exprimer.

C'est que, pour les partisans de la ligne dure, la question de Taïwan ne peut être indéfiniment reportée ; ils disent pourquoi. Au fil des décennies d'une souveraineté de fait, les insulaires se considèrent de moins en moins comme chinois ; ils n'ont guère envie de se rapprocher d'une puissance continentale plus pauvre, sans liberté et qui pointe ses fusées dans leur direction. La politique de la présidente Tsai Ing-wen n'est pas de demander l'indépendance mais d'assurer la souveraineté de l'île et de maintenir le statu quo, car le temps joue pour les insulaires. La perspective d'une réunification pacifique ne cesse de s'éloigner. Avec cette désastreuse

conséquence que les jeunes de Hongkong – dans leur méfiance à l'égard du pouvoir central qui leur refuse le suffrage universel – trouvent dans l'île un encouragement à l'autonomie ou à l'indépendance de leur petit territoire. Pour les faucons de Beijing, il faut donc intervenir.

Mais les racines du bellicisme sont aussi dans les craintes d'ordre intérieur. Ne redoutant rien tant qu'un processus de dissolution semblable à celui qui mit fin à l'Union soviétique, le régime s'arc-boute, pourchasse toute contestation comme s'il avait peur de lui-même. Le pouvoir se concentre et ne cesse de se personnaliser. Chaque mois ou chaque trimestre annonce une mesure nouvelle. Déjà à la tête de onze commissions ad hoc du Parti, qui n'ont pas besoin de l'aval de l'Assemblée, Xi Jinping vient de se conférer une douzième présidence d'une douzième commission, la Commission centrale pour le développement militaire et civique intégré. Il s'agit d'assurer que les forces industrielles sont bien en mesure de seconder l'effort militaire et, éventuellement, qu'elles peuvent en récolter les fruits économiques et techniques.

En janvier, selon une directive du Comité central rapportée par l'agence Xinhua le 17, il est question de mettre sur pied une force d'inspection pour vérifier et pour garantir la loyauté politique de la police, des juges et du ministère public. Il est ainsi officiellement annoncé que la justice ne doit pas être indépendante mais au contraire d'une « loyauté politique absolue » et qu'il lui faut se conformer aux règles et à la discipline du parti.

Le monde de la recherche et du débat intellectuel, lui aussi, doit se plier comme si l'on n'autorisait plus désormais que les opinions monocolores. En voici trois exemples récents : le 20 janvier 2017, c'est la fermeture de l'accès à l'internet pour les sites de l'institut d'économie Unirule, organisme de réflexion créé il y a vingt-quatre ans et qui défendait récemment le principe d'indépendance de la justice. Le 18 juillet 2016 était destitué l'un des fondateurs de la Yanhuang Chunqiu, revue qui avait gardé une certaine indépendance depuis vingt ans en raison du prestige de ses collaborateurs. Le 1^{er} octobre 2016, c'est la fermeture du site Consensus Net, où des universitaires souvent liés à l'Académie des sciences, s'exprimaient sur les questions politiques, en particulier sur la réforme nécessaire des entreprises d'État et de la propriété foncière.

L'ANTENNE DE L'HUMILIATION

Le précédent bulletin évoquait déjà la propagation de l'espionnage. Un commentaire du Quotidien de l'armée rappelle le 16 janvier que tout contact avec l'étranger comporte des risques et qu'il faut se préparer à les affronter. Il mentionne les clichés du nouveau porte-avions publiés par la presse nipponne et l'affaire du drone sous-marin des États-Unis saisi par la marine chinoise, – puis

restitué. Et de temps à autre, les médias soulignent le terrible danger que présente un Japon sans armes nucléaires et rappellent, pour faire bonne mesure, les horreurs du massacre de Nanjing, commis par les troupes nipponnes il y a quatre-vingts ans.

Non, la Chine, deuxième puissance économique mondiale, puissance nucléaire, membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations unies, dont la devise fait partie du panier des droits de tirage spéciaux du FMI, qui détient un poste de directeur général adjoint de cette institution et un poste de directeur exécutif dans la Banque mondiale, la Chine, qui se trouve aussi à la tête de l'Organisation mondiale de la Santé et d'Interpol, ne saurait tolérer qu'on la tienne à ce point à l'écart de tout, bien qu'elle soit partout. Au nom de l'humiliation qu'elle aurait subie depuis quelques siècles, elle demande qu'on lui fasse un peu plus de place encore et le droit de lutter contre ceux qui veulent sa perte. B.Cyrulnick le dit très bien : « *Tous les totalitarismes se déclarent en état de légitime défense (...)* Le mot « *humiliation* » est presque toujours utilisé par ceux qui passent à l'acte ».

Les dirigeants du Parti affirmaient, il y a un demi siècle, que la Chine ne serait jamais « *une superpuissance* ». Ils revendiquent aujourd'hui de le devenir en proposant de plus en plus ouvertement aux États-Unis de partager la cogestion du monde. Mais en même temps, ils trouvent dans le nouveau président américain un interlocuteur redoutable, difficile et risqué auquel ils ne s'étaient guère préparés et qui peut les attaquer sur leur point faible d'aujourd'hui : l'économie commerciale.

Les États-Unis affirment qu'ils réservent désormais l'accès au marché américain aux seuls pays qui respectent les règles, sans contrôle étatique sur les entreprises ni subventions de la production. Or Washington vient de se plaindre auprès de l'OMC de ce que la Chine subventionne les producteurs d'aluminium et coupe ainsi les prix. La chambre de commerce américaine en Chine a publié un rapport sur les pratiques protectionnistes, sur les restrictions à l'accès au marché et sur l'obscurité des réglementations chinoises ; elle note qu'aucun progrès n'est survenu depuis 2012 quant à l'exécution des promesses d'alors. Les changements observés ont eu pour seul objet de rendre les entreprises d'État plus compétitives.

La Chine, bien sûr, dispose de mesures de rétorsions en cas de guerre commerciale. Elle pourrait réduire ses achats d'avions américains, de voitures, de machines, de hautes technologies et de produits agricoles. Mais quel poids aurait-ce pour réduire les conflits, quand à côté s'accumulent les armes les plus sophistiquées et les plus destructrices destinées aux espaces aérien et maritime ?

Alain Bouc

SOMMAIRE

Liberté d'expression et d'information. Contrôle de l'Internet.

p. 05

Liberté religieuse

p. 05

Répression du mouvement démocratique

p. 06

Avocats. Appareil judiciaire. Criminalité

p. 06

Condition ouvrière. Conflits du travail

p. 08

Questions rurales. Environnement. Conditions de vie

p. 09

Minorités ethniques

Question tibétaine..... p. 10

Question ouïgoure p. 10

Hongkong et Macao

p. 10

Taïwan

p. 11

Tensions militaires. Litiges et conflits territoriaux

p. 11

Informations diverses

p. 12

Sources d'information

p. 13

Documentation

p. 14

Les dates figurant en début de rubrique sont celles des faits ; les dates de fin de paragraphe, celles de l'information. Si la date des faits est inconnue, la date de début de rubrique est celle de l'information. Certaines informations parvenues récemment se rapportent à des événements relativement anciens. Les chiffres donnés en euros équivalent au montant en yuan, sur la base 1 euro = 6,76 yuan.

► L'ensemble des lettres « Les droits de l'Homme en Chine » est disponible à l'adresse <http://www.ldh-france.org/tag/bulletin-chine/>

Liberté d'expression et d'information. Contrôle de l'Internet

22 janvier

Début d'une campagne de quatorze mois pour la suppression des con-nexions non autorisées sur la toile, et notamment des réseaux privés virtuels (VPN) qui permettent de contourner la censure des accès aux sources d'information extérieures. Toutes les connexions spéciales devront obtenir l'approbation des autorités. La lutte contre « *le développement désordonné* » de l'internet doit avoir pour effet de « *renforcer la gestion de la sécurité de l'information dans l'espace cybernétique* ». Ce contrôle de l'internet s'explique en partie par le regain des tensions tant internes à l'approche du XIX^e congrès du parti, qu'externes avec les bouleversements survenus sur la scène internationale. Rappelons que les cybernautes n'ont accès ni à Google, ni à Facebook, ni à Twitter, ni à Youtube.

(SCMP, 23 janvier)

20 janvier

Fermeture de deux sites Internet liés au Groupe de réflexion libéral Unirule. La décision ferait suite à la campagne lancée auprès des médias pour assurer « *leur entière loyauté envers le parti* ». Deux jours avant la fermeture, le fondateur d'Unirule, Mao Yushan, avait critiqué vivement le président de la Cour suprême qui demandait le rejet des principes d'indépendance de la justice et de séparation des pouvoirs. Officiellement, la fermeture du site trouve sa justification dans la divulgation d'information sur l'Internet sans obtention des licences nécessaires, dans la diffusion d'éléments pornographiques et dans la publication d'informations non vérifiées.

(SCMP, 22 janvier)

11 janvier

L'université Sun Yat-sen de Guangzhou (Guangdong) interdit à son corps enseignant d'exprimer toute remarque critique sur la Constitution et sur les dirigeants du Parti. Le guide publié par la direction de cette université,

connue jusqu'à présent pour son relatif libéralisme, définit dix domaines qui ne doivent pas être abordés pendant les cours. Outre les deux points précités figure « *la diffusion de la religion et de la superstition* ». En décembre, le chef du Parti, Xi Jinping, avait appelé à faire des universités « *des places-fortes de la direction du parti* » destinées à « *maintenir la direction politique correcte* » de ce dernier.

Croissance et statistiques fabriquées

Les milieux d'affaires étrangers acceptent d'ordinaire sans trop s'interroger les chiffres de la croissance annoncés par l'administration chinoise. Le gouverneur du Liaoning, situé dans le nord-est du pays, reconnaît que la province a outrageusement trafiqué ses statistiques, y compris celles des rentrées fiscales, dans la période 2011-2014. Certaines municipalités ont gonflé leurs recettes de 23 %, ce qui a déterminé des transferts excessifs vers le budget central et partant, de moindres ressources pour la circonscription. La suspicion sur la réalité des chiffres a amené une correction à deux chiffres en 2015.

Ces pratiques largement répandues résultent de l'absence de séparation réelle entre les services statistiques et les gouvernements locaux et du défaut de supervision publique. Elles s'expliquent par le fait que les résultats économiques obtenus dans une circonscription vont déterminer pour une large part l'avenir politique des responsables locaux et leur ascension dans la hiérarchie du Parti.

Le Liaoning s'est illustré récemment par l'invalidation de quarante-cinq de ses députés à l'Assemblée nationale, au motif qu'ils avaient acheté les bulletins de vote.

Liberté religieuse

7 janvier

Arrestation du pasteur Joseph Gu Yuese, inculpé de détournement de fonds. Gu Yuese se trouve à la tête d'une communauté de dix mille chrétiens à proximité de Hangzhou (Zhejiang), la communauté la plus importante reconnue par l'Etat ; il s'était opposé à la campagne de destruction des croix et d'églises menée avec énergie dans cette province. Il est le plus haut personnage de

la hiérarchie religieuse placé en détention depuis la Révolution culturelle. De semblables accusations avaient porté contre lui lors d'une enquête menée en janvier 2016 ; le Conseil provincial chrétien du Zhejiang, organisme officiel, l'avait privé de ses responsabilités en son sein le mois suivant.

(Reuters, China Aid, 13 janvier ; Eglises d'Asie, 20 janvier)

Répression du mouvement démocratique

31 janvier

Parution en anglais du livre de l'avocat Gao Zhisheng : *Convictions inébranlables : les dix ans de tortures de Gao Zhisheng et sa foi dans l'avenir de la Chine*. Écrit en détention, le livre relate ses emprisonnements, ses assignations à résidence, son isolement carcéral au Xinjiang sur la période 2004-2014. Il s'achève par les idées que se fait l'auteur de l'avenir du régime. *Unwavering Convictions: Gao Zhisheng's Ten-Year Torture and Faith in China's Future* est publié par l'American Bar Association et la Presse Académique de Caroline (30 dollars). (China Aid, 31 janvier)

13 janvier

Le ministère des Affaires civiles peut procéder à des inspections imprévisibles des organisations gouvernementales chinoises. Celles-ci se composent notamment de fondations et de collectifs divers et de toutes les organisations sans but lucratif qui sont enregistrées auprès des bureaux des Affaires civiles. Les domaines soumis à examen seront notamment leurs sources d'information, leur gestion et leurs ressources. En septembre 2016, on comptait environ 675.000 ONG enregistrées. Il en existe

d'autres, dont l'activité se concentre sur les droits de l'Homme ou sur les conflits de travail et qui sont souvent démantelées. (SCMP, 16 janvier)

11 janvier

On est toujours sans nouvelles de onze personnes arrêtées à Shenzhen (Guangdong) entre le 15 novembre et le 8 décembre. Les familles ignorent leur lieu de détention et la nature des accusations dont ils sont l'objet. Trois se trouveraient en « *résidence surveillée dans un endroit désigné* » (sic) et l'on les suppose suspectés « *d'incitation à la subversion du pouvoir d'État* ». Aucun d'entre eux n'a pu rencontrer d'avocat ou recevoir une visite familiale.

La « *résidence surveillée dans un endroit désigné* » est reconnue par la loi de procédure criminelle. Par définition, elle ne se déroule pas dans des lieux de détention officiels ; elle peut être décidée par la police sans examen du ministère public et l'on ne peut s'y prévaloir d'aucune garantie judiciaire. D'où les risques accrus de mauvais traitements et de torture.

(CHRD, 12 janvier)

Avocats. Appareil judiciaire. Criminalité

21 janvier

Cent avocats se sont mis d'accord pour aider leur collègue Xie Yang et attaquer en justice neuf agents de la police secrète en raison des tortures qu'ils lui auraient infligées, alors qu'il se trouvait en détention pour « *subversion* ». Xie Yang avait été arrêté le 11 juillet 2015, lors de la vague de répression qui avait frappé quelque trois cents avocats. Les confrères qui assurent sa défense ont décrit les violences physiques et tortures diverses et répétées subies par Xie Yang, ainsi que les pressions et menaces exercées sur sa famille. Pour y échapper, Xie Yang aurait tenté plusieurs fois de se suicider. Un autre avocat, Li Chunfu (voir ci-dessous 12 janvier) est sorti de détention en souffrant de schizophrénie. (SCMP, 21 janvier)

16 janvier

Une fabrication massive de contrefaçons alimentaires (sauces et épices de marques internationales) est découverte à Duliu, dans l'agglomération de Tianjin. Les ventes de

ces produits auraient couvert l'ensemble du pays depuis plus de dix ans. Dangereux pour la santé, les produits contiendraient du sel industriel (lequel renferme des éléments cancérogènes et des métaux lourds nuisibles pour le foie et les reins. Ils se composeraient, pour partie au moins, d'épices réutilisées. Les étiquettes reproduisaient les codes-barres de produits authentiques.

(SCMP, 16 janvier)

14 janvier

Dans un discours adressé aux juges de l'échelon provincial, le chef de la Cour suprême Zhou Qiang leur demande de résister aux « *pensées occidentales erronées* » de l'indépendance de la justice (inscrite cependant dans la Constitution art.126) et de la séparation des pouvoirs. Il les presse de combattre ceux qui critiquent le rôle dirigeant du parti et « *le gouvernement par la loi sous le socialisme à caractéristiques chinoises* ». Ces propos ont suscité de nombreux commentaires sur la toile, dont certains en

provenance du milieu judiciaire. Un ancien avocat de Shanghai, Lin Ligu, a lancé une pétition sous forme de lettre ouverte, qui demande la démission de Zhou Qiang pour avoir violé cette « *norme mondiale qu'est l'indépendance de la justice* ». Sa démarche, soutenue par un professeur de l'Université de Nanjing, Gu Xiao, spécialiste de la philosophie du droit a été contresignée par soixante-seize intellectuels, juristes, avocats, économistes, publicistes, écrivains etc. (SCMP, 17 janvier ; HRIC, 19 janvier)

Note : Le chef de la Cour suprême a mené toute sa carrière dans la hiérarchie du PCC. Avant sa nomination par l'Assemblée nationale à la tête de la Cour suprême en mars 2013, Zhou Qiang était le chef du parti pour la province du Hunan. Il avait espéré entrer au Bureau politique du parti lors du Congrès de novembre 2012. Auparavant, il avait été aussi le chef de la Ligue de la jeunesse communiste, succédant à ce poste au premier ministre actuel Li Keqiang.

13 janvier

Les deux défenseurs de l'avocat Xie Yang donnent le détail des tortures subies par leur client du fait d'une dizaine d'agents de la Sécurité de Changsha (Hunan). Les sévices les plus graves ont été commis dans les six mois qui ont suivi l'arrestation de Xie Yang, le 11 juillet 2015 jusqu'à son inculpation officielle en janvier 2016 pour « *incitation à la subversion du pouvoir d'État* » et « *troubles à l'ordre judiciaire* ». Les deux avocats font état de privation de sommeil, de coups, d'interrogatoires interminables, de menaces de mort – étendues à sa femme et à son fils –, d'humiliations diverses et de tortures physiques jusqu'à la perte de conscience, cruautés dont l'objet était d'obtenir des confessions et la mise en cause de confrères. Le nom des policiers est connu et les avocats de Xie Yang ont engagé des poursuites à leur rencontre. (CHRD, 24 janvier)

Note : Les détails rapportés par les deux avocats donnent une idée des conditions dans lesquelles ont été obtenus les « aveux publics » de plusieurs de leurs confrères arrêtés en juillet 2015 (Wang Yu, Zhang Kai, Zhou Shifeng, Gou Hongguo, Hu Shigen, Zhai Yanmin). Le 12 janvier (voir ci-après), l'avocat Li Chunfu est sorti de détention dans un état de santé mental préoccupant. Les avocats Li Heping et Wang Quanzhang n'ont pu rencontrer d'avocat depuis leur arrestation, il y a dix-huit mois. Il en va de même pour Jiang Tianyong, arrêté en novembre dernier.

Déclaration du porte-parole du service d'action extérieure de l'union européenne au sujet de plusieurs défenseurs chinois des droits de l'Homme

Le 28 janvier, le porte-parole de l'EEAS a pris position sans ambiguïtés sur les mauvais traitements physiques que subissent les défenseurs chinois des droits de l'Homme détenus. Nous sommes très heureux de ces prises de position de plus en plus fermes de l'Union européenne, après tant d'années de silences précautionneux. Voici la déclaration : « *Nous sommes au courant d'informations récentes concernant les mauvais traitements graves infligés aux avocats des droits de l'Homme Li Heping, Wang Quanzhang et Xie Yang. Si avérés, ces mauvais traitements équivalent à de la torture.*

Dans son examen sur la situation en Chine de décembre 2015, le Comité contre la Torture a exprimé de graves préoccupations à la suite d'informations relatives à la pratique de la torture et de mauvais traitements dans le système chinois de justice criminelle.

L'Union européenne s'attend à ce que les autorités compétentes en Chine enquêtent sans attendre sur les tortures dont il est fait état pour Xie Yang et sur les allégations de torture concernant Li Heping et Wang Quanzhang. Conformément à l'article 18 de la loi chinoise de procédure criminelle, si ces informations concernant les mauvais traitements et la torture sont confirmés, il devrait en découler la sanction des personnes responsables. En attendant, il importe de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de ces personnes et leur bien-être.

La libération des avocats des droits de l'Homme Xie Yanyi et Li Chunfu sont des points positifs. Nous renouvelons notre appel à la remise en liberté des avocats et défenseurs des droits de l'Homme demeurés en détention, y compris Jiang

12 janvier.

Après cinq cents jours de détention, l'avocat de Beijing Li Chunfu est rentré chez lui dans un état de santé mentale préoccupant. Il avait été arrêté en juillet 2015 comme suspect de vouloir « *subvertir le pouvoir d'État* » et vient d'être libéré sous caution. Il semble ne pas comprendre ses interlocuteurs, a tenté d'étrangler son épouse et a été conduit le 14 janvier dans un hôpital, où on le soigne pour schizophrénie. Ses proches s'interrogent sur ce qui a pu, pendant son incarcération, altérer à ce point ses comportements.

Son frère aîné, l'avocat Li Heping, est toujours en détention. Tous deux ont traité des dossiers sensibles, en particulier ceux d'adeptes des sectes interdites *Falungong* et *Dieu tout puissant*.
(SCMP, 14 janvier)

La campagne contre la corruption (suite)

23 janvier

La Commission centrale d'inspection de la discipline annonce l'incarcération de deux cadres accusés de corruption qui avait quitté le territoire. Li Huabo avait été rapatrié de Singapour en 2015, à l'issue d'une détention locale ; Wang Guoqiang été revenu de lui-même en 2014, après deux années de fuite aux États-Unis. Li Huabo est condamné à la prison à vie et Wang Guoqiang, à huit ans d'emprisonnement. Ce dernier était apparu à la télévision en 2016 pour y raconter les misères de sa vie en exil.

22 janvier

Parce qu'ils fournissaient des lieux propices à des malversations et détournements de fonds, cent onze des six cent quatre-vingt-trois golfs de la Chine ont été fermés depuis 2011. Plusieurs de ces terrains se trouvaient sur des terres arables illégalement expropriées ou sur des réserves naturelles ; il s'y extrayait de l'eau alors qu'il s'agissait de zones prohibées. En 2015, il a été interdit aux membres du parti d'adhérer à des clubs de golf, en raison des frais élevés qu'impliquait cette adhésion.

20 janvier

La Commission de discipline édicte des limites aux procédures d'enquête concernant les fonctionnaires ou membres du parti accusés de concussion. Il ne faut pas frapper, injurier, torturer les individus suspects ; les interrogatoires

doivent être filmés ; les familles doivent recevoir notification de la détention dans les vingt-quatre heures. Les détentions ne doivent pas durer plus de trois mois ; par exception, il est possible de les étendre à six mois. *Cette décision de la Commission montre assez le peu d'importance qu'il faut accorder aux textes : les interdictions de torture ou de mauvais traitements, la notification aux familles sont depuis longtemps inscrites dans la loi et rappelées par la Cour suprême sans qu'il en résulte de changement dans le respect des procédures pénales et dans le traitement des détenus.*

19 janvier

Devant 113 représentants de missions diplomatiques et treize organisations internationales, le chef adjoint de la Commission de discipline a exposé les efforts de la Chine en matière de lutte contre la corruption. Pour obtenir l'extradition des délinquants, les autorités recherchent la coopération des pays étrangers mais ceux-ci restent sur la réserve en raison de l'opacité des dossiers et des anomalies qui caractérisent le système judiciaire chinois, notamment quant aux chefs d'inculpation, aux moyens d'obtenir des aveux, au respect des droits de la défense et du droit à l'assistance d'un avocat, ou au prononcé des sanctions.

19 janvier

Annonce de la mise en place en mars 2017 d'un nouvel organisme de lutte contre la corruption. Il regrouperait plusieurs organismes relevant aujourd'hui du parti et serait avalisé lors de la prochaine session de l'Assemblée nationale populaire. Le vote de l'Assemblée lui conférerait un semblant de légitimité qui lui fait aujourd'hui défaut puisqu'il ne détient son pouvoir judiciaire que du PCC.

Condition ouvrière. Conflits du travail

24 janvier

Selon l'administration pour la sécurité du travail, l'accident du 17 janvier qui a fait dix morts dans la société minière publique de Danshuigou (Shanxi) s'explique par des objectifs de production illégaux et excessifs ainsi que par l'insuffisance de l'entretien des équipements et par des falsifications dans les relevés concernant la sécurité. La mine devait produire annuellement 900.000 tonnes de charbon mais elle en extrayait cinq fois plus, dont 660.000 pour les seuls mois de novembre et décembre derniers.

Elle avait foré des galeries dans des terrains affectés de secousses telluriques.

(Reuters, 24 janvier)

13 janvier

La période qui précède le Nouvel an chinois est comme d'habitude marquée par des manifestations pour obtenir le paiement des arriérés de salaires ; les ouvriers migrants en effet ne veulent pas revenir les mains vides lors des regroupements familiaux traditionnels. La pratique des arriérés est liée notamment à l'extension de la sous-traitance, à la

superficialité des contrôles et au ralentissement de l'activité industrielle. Les manifestations prennent la forme de blocages de la circulation (comme à Jining au Shandong, le 1 décembre, où les arriérés s'élevaient à 20.000 yuan par

ouvrier), de protestations devant les bâtiments administratifs, voire parfois de menaces de suicide collectif (comme pour vingt ouvriers le 13 décembre à Nanning, Guangxi). (*China Labour Bulletin*, 13 janvier)

Questions rurales. Environnement. Conditions de vie

Encore un record de croissance... officielle

Le mois de janvier n'est pas terminé que le régime est déjà en mesure d'annoncer la croissance de 2016. Un beau chiffre, 6,7 %, qui aurait réjoui en France et aurait suffi à assurer la réélection de François Hollande mais qui serait quand même le plus bas depuis 1990. Ce chiffre en régression est repris partout et va continuer à nourrir les commentaires des spécialistes occidentaux, en grande majorité admiratifs. Il est inquiétant pour la crédibilité des médias qu'elles acceptent sans sourciller les chiffres officiels dès qu'ils viennent de Chine. On discute en France des estimations de croissance, sachant combien la comptabilité nationale est un exercice ardu ; et l'on se met vraiment d'accord au printemps seulement. La petite île de Taiwan, tellement plus facile à recenser, ne donnera son chiffre du Produit intérieur qu'en mars. Mais la Chine, vingt fois le territoire et la population françaises, sait déjà tout, dès la fin janvier. Avec une population agricole nombreuse (cinq cents millions d'individus environ), vivant d'innombrables petits lopins non recensables (sept ares en moyenne, soit vingt mètres sur trente-cinq : juste de quoi obtenir des légumes et faire gambader quelques poules ou canards). Avec un appareil statistique encore mal maîtrisé et des règles de comptabilité plus que flexibles – quant à la valeur des équipements et des produits ; ce qui ne permet guère de dégager des valeurs ajoutées précises à l'échelle du pays tout entier. Avec un système de collecte de l'information biaisé puisque l'informateur (le responsable local) a intérêt à donner de bons chiffres s'il veut s'élever dans la hiérarchie du Parti ou de l'Etat. On vient d'invalidiser les données du Liaoning pour 2011, 2013 et 2014, que les dirigeants de la province avaient cru devoir gonfler en même temps qu'ils achetaient des voix pour se faire élire à l'assemblée nationale populaire. Les vrais chiffres sont hors d'atteinte mais on peut toujours se fier au bon sens. Il faut nous expliquer comment cette

croissance de 6,7 % est possible lorsque les exportations, un élément essentiel des débouchés industriels, s'affaissent de 7 % ; et que les importations, qui apportent entre autres les matières premières et les équipements nécessaires à la production industrielle, diminuent de 5,5 %.

Cette capacité à préciser si tôt la croissance de l'année passée s'explique aisément, mais d'une manière qui n'a rien à voir avec la sincérité des statistiques.

D'un côté, le gouvernement doit tenir compte du ralentissement de l'activité, tel que le constatent les milieux d'affaires : on prend donc les chiffres antérieurs et on les diminue un peu pour rester crédible.

D'un autre côté, le régime a promis à la population un doublement décennal du niveau de vie et il doit s'y tenir car sa stabilité politique en dépend. L'Etat doit donc annoncer un rythme de croissance compatible avec ses promesses. Comme on double un revenu en dix ans avec une croissance annuelle de 7 %, il faut annoncer un chiffre de cet ordre. Dont acte.

Le chiffre ainsi déterminé sera repris partout, par la presse et par les instances internationales et deviendra la vérité officielle, même s'il n'a pas grand-chose à voir avec la réalité de l'économie et de la croissance chinoises.

Mais après tout, le mensonge statistique n'est grave que pour ceux qui ne le perçoivent pas. Il n'a rien d'étonnant dans un régime qui a l'habitude en tous domaines de traiter les réalités à sa guise, dès que son autorité est en cause.

La Chine assurément est « *un État de droit* », mais la police ne rencontre aucun frein dans sa répression brutale de la dissidence ; l'écrivain Liu Xiaobo est indiscutablement « *un criminel* », bien qu'il n'ait demandé que le pluripartisme et le respect des libertés individuelles ; la liberté individuelle des citoyens « *est inviolable* » (art.37 de la Constitution) mais, s'il me plaît, je vous interdirai de sortir de chez vous, je vous prendrai votre passeport et vous enfermerai là où personne ne vous trouvera. C'est donc indiscutable : le produit intérieur brut chinois a augmenté de 6,7 % en 2016.

Minorités ethniques

Question tibétaine

15 janvier

La police suisse a appréhendé trente-deux Tibétains et citoyens suisses qui protestaient contre la venue à Berne du chef d'État chinois Xi Jinping, en route pour le Forum international de Davos. Les autorités suisses avaient autorisé une manifestation de deux heures mais plusieurs participants n'ont pas respecté la limite de temps. Un homme avait tenté de s'immoler par le feu. La police helvétique l'en a empêché.

Le 19 janvier, à Genève, la police a arrêté cinq Tibétains « *par précaution* », quelque temps avant que le chef d'État chinois prenne la parole aux Nations unies. A Lausanne, deux jours plus tôt, elle

avait détenu quinze Tibétains à la gare de Lausanne où devait arriver Xi Jinping. **(Reuters, 16 janvier ; Phayul, 19 janvier)**

21 décembre

Libération du moine Sonam Yarpel (24 ans), du monastère Mangge de Kardze. Il était détenu depuis le 26 novembre 2014, après une manifestation solitaire pour la liberté du Tibet et le retour du Dalaï-Lama. Le développement des protestations solitaires improvisées s'explique en partie par le souci d'éviter les mesures de répression collective prises à l'encontre des familles et des proches dans le cas des actions collectives ou des immolations par le feu.

(Phayul, 1 février)

Question ouïgoure

18 janvier

La police turque interpelle vingt-sept personnes qui seraient liées à l'attentat survenu dans la nuit du Nouvel an dans une discothèque d'Istanbul. Parmi elles se trouveraient quelques Chinois d'origine ouïgoure. **(Le Monde, 20 janvier)**

8 janvier

Les autorités du comté d'Onsu, dans la préfecture d'Aksu ont ordonné que tous les instruments coupants, du couteau de poche aux ciseaux en passant par les herminettes, soient enregistrés par la police avec le matricule du possesseur gravé sur la lame. En septembre 2015, selon les autorités locales, un groupe de Ouïghours avait attaqué à l'arme blanche un poste de sécurité ; il avait tué une cinquantaine d'ouvriers chinois et blessé une cinquantaine d'autres. **(RFA, 16 janvier)**

8 janvier

La police aurait tué trois individus suspectés de « *violence terroriste* » dans la région de Hotan. Ils auraient été liés à un incident remontant

à avril 2015. En décembre dernier, dans cette même préfecture de Hotan, un véhicule contenant des explosifs avait été lancé contre un bâtiment administratif ; il avait fait deux morts ; les trois assaillants avaient été tués. **(Reuter, 9 janvier)**

3 janvier

Le dispositif policier du Xinjiang s'est renforcé au cours des derniers mois. La construction de nombreux postes de police d'un nouveau style a précédé l'arrivée dans les villages de deux cent mille cadres chargés d'assurer un meilleur contrôle de la population. Les commissariats offrent divers services à la population (téléphone, Wifi, prêts de parapluie ou de fauteuils roulants, etc.) et organisent aussi des patrouilles régulières 24 heures sur 24. Ils disposeraient d'armes et d'équipements de surveillance perfectionnés. Il y en aurait 949 dans la seule région d'Urumchi. Cette politique aurait été importée du Tibet par l'ancien secrétaire du Parti dans cette région, Chen Changguo, devenu en août dernier secrétaire du Parti au Xinjiang. **(Foreign Affairs, 3 janvier)**

Hongkong et Macao

19 janvier

Deux organisations indépendantistes, le Parti national de Hongkong et Youngspiration, ont été interdites d'étalage dans le marché du Nouvel an chinois prévu du 22 au 28

janvier. Le motif invoqué est le maintien de l'ordre public et de la sécurité que la présence de contradicteurs pourrait mettre en péril. Les deux groupes dénoncent une atteinte à la liberté d'expression garantie

par la loi fondamentale ; ils font valoir que les autres organisations politiques autorisées ont, elles aussi, des contradicteurs sans que le pouvoir y trouve à redire.
(SCMP, 19 janvier)

1^{er} janvier

Lancement du site internet d'information Citizen News, qui veut offrir une information « *indépendante, exacte et honnête* ». Son objet est de résister à l'influence grandissante du pouvoir central sur les médias du territoire, des hommes d'affaires proches du pouvoir central

rachetant des groupes de presse. La rédactrice en chef est Daisy Li Yuet-wah, ancienne responsable du site Internet du quotidien Apple. On trouve à ses côtés Lau Chun-to, ancien rédacteur en chef du quotidien Mingpao, qui avait été grièvement blessé en 2014 par un agresseur à l'arme blanche, vraisemblablement en liaison avec son activité de journaliste.

(Hongkong Free Press, 5 janvier ; CPJ, 12 janvier)

Taiwan

20 janvier

Une délégation taiwanaise de onze personnes assiste à Washington à la cérémonie inaugurale présidentielle des États-Unis. Elle était conduite par l'ancien premier ministre Yu Shyi-kun (2002-2005). Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères à Beijing affirme que de tels contacts peuvent « *gêner ou nuire aux relations sino-américaines* ».
(Taiwan Info, 23 janvier ; Phayul, 22 janvier)

16 janvier

Le gouvernement veut créer une Institution nationale des droits de l'Homme (NHRI),

organisme indépendant, et faire entrer dans le droit taiwanais trois traités internationaux : la Convention contre la torture, la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et la Convention internationale pour la protection contre les disparitions forcées. En 2009, le régime taiwanais avait décidé de traduire dans le droit national le Pacte international sur les droits civils et politiques et le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels. **(Taiwan Info, 17 janvier)**

Tensions militaires. Litiges et conflits territoriaux

31 janvier

Un programme de la télévision centrale chinoise fait état d'un bâtiment amphibie de type 726 à coussin d'air, normalement destiné au transport et au débarquement de troupes et de blindés, dont la construction aurait commencé à large échelle. L'appareil pourrait servir dans des opérations de reconquête de Taïwan.
(Guancha, 1 février)

31 janvier

La Chine a procédé au lancement à l'essai d'une nouvelle version de la fusée Dongfeng-5C qui peut porter une dizaine de têtes nucléaires. Partie de Taiyuan (Shanxi), la fusée s'est dirigée vers les déserts de la Chine occidentale.
(Washington Free Beacon, 31 janvier)

26 janvier

Le *China Daily* de Beijing annonce

l'expérimentation d'une fusée air-air de longue portée qui pourrait détruire des appareils de ravitaillement de carburant en vol ainsi que des avions d'alerte situés hors des zones de combat. Les fusées aujourd'hui disponibles sur les avions de combat n'ont qu'une portée de cent kilomètres ; les nouveaux engins pourraient frapper à quatre cents kilomètres de distance.
(Reuters, 26 janvier)

23 janvier

Les douanes de Hongkong annoncent qu'elles restitueront à Singapour les neuf véhicules blindés qu'elles avaient saisis le 23 novembre, après enquête sur une éventuelle violation des règlements concernant les produits stratégiques. En fait, ces véhicules se trouvaient en transit à Hongkong, en provenance de Taïwan où ils avaient participé à des manœuvres,

en accord avec les autorités de Taipei.

(SCMP, 25 janvier)

16 janvier

Les Philippines protestent contre l'installation par la Chine d'équipements antiaériens et anti-fusées sur chacune des sept îles créées artificiellement en Mer de Chine méridionale. Manille avait reçu l'information en décembre du Centre pour les études stratégiques et

internationales, un groupe de recherches des États-Unis. Cette protestation a pris la forme d'une «note verbale» non signée, ce qui correspond à une expression modérée de mécontentement et à la volonté d'exprimer un comportement non agressif. Les experts s'interrogent sur la valeur militaire réelle de ces installations en cas de conflit ouvert.

(SCMP, 16 janvier)

Démonstration de force

9 janvier

Des bombardiers chinois survolent le détroit de Corée et la Mer du Japon, ce qui amène le décollage d'avions de combat en Corée du Sud et au Japon.

11 janvier

Le futur secrétaire d'État Tillerson déclare devant le Sénat de États-Unis qu'il ne faut pas autoriser la Chine à accéder aux îlots artificiels qu'elle a militarisés dans la Mer de Chine méridionale. Il réaffirme l'engagement des États-Unis de se tenir aux côtés du Japon en cas de conquête par les forces chinoises de l'archipel des Diaoyu/Senkaku.

11 janvier

Le porte-avions chinois Liaoning pénètre dans le détroit de Taiwan avec une escorte de bâtiments militaires. Le porte-avions américain Carl Vinson fait route vers le Pacifique occidental.

11 et 12 janvier

Dix avions de combat américains F-35B se posent à Iwakuni au Japon, dans le cadre du déploiement d'une force de frappe internationale avancée.

31 janvier

Essai d'une fusée modernisée pouvant porter dix têtes nucléaires à partir d'une base de Taiyuan (Shanxi)

Informations diverses

Cette rubrique regroupe des informations qui, sans toucher directement aux droits de l'Homme stricto sensu, éclairent sur les réalités et les tensions de la société chinoise.

2 février

Le rapport sur les libertés dans le monde publié par Freedom House place Taiwan au quatrième rang mondial, derrière le Canada, le Japon et le Royaume-Uni ; et devant la France, les États-Unis et la Corée du Sud. Ce bon placement s'explique par l'indépendance des médias, manifestée notamment lors de la couverture des élections de 2016.

(Taiwan Info, 2 février)

2 février

Deux sociétés d'État chinoises, la Metallurgical Group et Jianxi Copper veulent ouvrir une mine de cuivre à quarante kilomètres de Kaboul, au risque de détruire l'ancienne cité bouddhique située en surface, Mes Aynak, vieille de cinq mille ans. Le site renfermerait la seconde réserve mondiale de minerai de cuivre. Une douzaine de villages ont déjà été évacués sans consultations.

(SCMP, 2 février)

29 janvier

En 2015-2016, les entreprises chinoises

ont acheté 29 % des terrains de Hongkong destinés à des opérations de développement. Ces acquisitions représentent six fois celles de 2013-2014. De telles sorties de capitaux s'expliquent par un désir de placements à l'étranger, et ne sont pas freinées par les prix exorbitants atteints par le foncier dans l'ancienne colonie britannique.

(Reuter, 29 janvier)

26 janvier

Le yuan chinois a des difficultés à s'imposer comme monnaie internationale. Le montant des paiements internationaux effectués en cette monnaie a diminué de 29,5 % en 2016. La place du yuan dans les échanges est de 1,68 % en fin d'année, en recul de 0,63 %, derrière le dollar canadien. Les pourcentages correspondants du dollar et de l'euro sont respectivement de 42,1 % et de 31,3 %.

(SCMP, 27 janvier)

25 janvier

Selon le dernier rapport annuel de Transparency International sur l'étendue de la corruption, la Chine se situe au soixante-quatorzième rang sur cent soixante-seize pays et territoires étudiés. Son score de 40/100 la situe parmi les pays qui souffrent d'une corruption étendue au

sein de leur secteur public. A titre indicatif, la France se situe au vingt-troisième rang, avec un score de 69, peu flatteur derrière notamment les pays scandinaves : Danemark 90, Finlande 89, Suède 88 et même derrière Hongkong et le Japon – quinzième et vingtième rangs – mais un peu devant Taiwan, à la trente et unième place. **(Transparency International, 25 janvier)**

25 janvier

Selon le Bureau national des statistiques, la population active a diminué de 3,49 millions de personnes en 2016 ; le nombre des individus âgés de soixante ans et plus a augmenté de 10,86 millions. **(SCMP, 26 janvier)**

22 janvier

La fin de la politique de l'enfant unique a entraîné une augmentation de 11,5 % du nombre des naissances en 2016, avec un total de naissances de 18,46 millions. L'autorisation du second enfant aurait dû se traduire, selon les experts, par un total de naissances de vingt millions. Le nombre des femmes en état de procréer (15 à 49 ans) va diminuer de cinq millions annuellement de 2016 à 2020. **(SCMP, 23 janvier)**

18 janvier

Arrivée à Londres du premier train de marchandises en provenance de Chine. Chargé de vêtements et de produits ménagers, le train est parti le premier

janvier du grand centre commercial de Yiwu (Zhejiang), a traversé le Kazakhstan, la Russie, la Biélorussie, la Pologne et l'Europe occidentale soit douze mille kilomètres, y compris le tunnel sous la Manche. Il existe une dizaine de trajets à destination de l'Europe, dont Madrid et Hambourg. Les quantités transportées sont minimales comparées au trafic maritime : un navire peut transporter de dix à vingt mille containers ; le train de Londres n'en véhiculait que vingt-quatre. **(AP, AFP, 19 janvier)**

18 janvier

La Chine édicte de nouvelles règles pour limiter les investissements à l'étranger des entreprises contrôlées par l'État. L'administration concernée définira les investissements qui ne sont pas autorisés. En juillet 2017 entreront en vigueur les règles fixées en décembre dernier sur les transferts de fonds hors du territoire. En 2016, les investissements à l'étranger ont atteint 170 milliards de dollars. **(Reuters, 18 janvier)**

13 janvier

Principal indicateur vérifiable de l'activité économique chinoise, le commerce extérieur de 2016 s'est contracté. Les exportations de 7 %, à 2.100 milliards de dollars ; les importations de 5,5 %, à 1.590 milliards de dollars. L'excédent commercial s'élève à 509,9 milliards de dollars. **(La Tribune, 13 janvier)**

Sources d'information

64tianwang, AFP, Agence Xinhua, Amnesty International, Apple Daily, B.B.C., Boxun, Chi-na Change, China Information Center, China Labour Bulletin, China Post, Chine- Informations, Chinese Human Rights Defenders, Citizens'radio, Civil Rights & Livelihood Watch, Commission Enquête Chine, Committee to Protect Journalists, Confédération internationale des syndicats libres, Da Jiyuan (La Grande Époque), Dongxiang, Fondation Duihua, Freedom House, GlobalVoices, Human Rights Campaign in China, Human Rights in China, Information

Centre for Human Rights and Democracy, Kaifang, Kyodo News Agency, Laogai Research Foundation, Minsheng Guancha, Ming Pao, Mirror Books, Molihua, New Century News, Quartz, Radio France Internationale, Radio Free Asia, Radio Free China, Radio Tai-wan International, Reporters sans Frontières, Reuters, Rights Campaign, SEAE, S.M.H.R.I.C., Sinosphere, South China Morning Post, The Standard, Taipei Soir, Tealeaf-Nation, Tibetan Centre for Human Rights and Democracy, UCAnews, Utopia, Wei-quan Wang, Wei-wuerzaixian, Wen Wei Po, Zhengming.

Documentation

Chine, éphéméride d'un calvaire. Institut des droits de l'homme des Avocats européens. Janvier 2017.

A l'occasion de la Journée internationale de l'avocat en danger, l'IDHAE publie

cet opuscule qui retrace avec précision les ignominies dont ont été victimes les avocats chinois de 2005 au 31 décembre 2016. On y trouve notamment trente-cinq dossiers individuels concernant des

défenseurs des droits civiques, incarcérés et libérés depuis ou toujours en détention.

Téléchargeable sur le site

<http://www.idhae.org/pdf/supplementChineObservatoireIDHAE.pdf>

24 janvier 2017. Journée des avocats en danger. La Chine.

Initiative de l'Observatoire international des avocats, la journée attire l'attention sur les violations de la défense dans un pays particulier, en l'occurrence cette année, la Chine. La vague de répression de juillet 2015 a touché plus de trois cents avocats et ce bulletin en a parlé à maintes reprises.

Le barreau de Paris s'est mobilisé le 24 janvier sur ce thème, à côté d'autres barreaux et associations ; il a organisé une manifestation à proximité de l'ambassade de Chine pour affirmer sa solidarité avec les avocats défenseurs des droits civiques en détention, manifestation suivie de deux tables rondes de témoignages et de réflexion sur la répression que subissent les confrères chinois.

A cette occasion, l'observatoire a diffusé une vidéo sous-titrée en français où apparaissent de grandes figures de la lutte pour les droits civiques : le

juriste Chen Guangcheng, l'avocate Liu Wei et l'avocat Teng Biao. Tous trois ont dû se réfugier aux États-Unis.

Téléchargeable sur le site

<https://www.youtube.com/watch?v=ixnrriFVp-Q&feature=youtu.be>

Strangling the media, China tightens its grip, China Press Freedom Report, 2016, Fédération internationale des journalistes. 20 janvier 2017, 65 pp.

Le neuvième rapport annuel de la Fédération internationale des journalistes expose les difficultés rencontrées par les journalistes locaux ou étrangers, les écrivains et publicistes, les blogueurs et travailleurs des médias. Il analyse soixante-huit cas de répression. Le nombre des travailleurs de la branche professionnelle placés en détention est passé de cinquante et un en 2015 à soixante-huit en 2016.

Téléchargeable sur le site

http://www.ifj.org/fileadmin/documents/170120_China_PF_Report_ENGLISH_01.pdf